



Municipalité

CO18.15

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la constitution d'un aqueduc régional pour l'alimentation en eau de la région yverdonnoise

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2018, la société SAGENORD SA a décidé la constitution d'un aqueduc régional continu en gestion patrimoniale pour un montant global de 67 millions de francs sur la période 2018-2045. La constitution de cet aqueduc découle de la mise en œuvre du plan directeur régional de la distribution de l'eau potable (PDRDE), approuvé par le Canton en 2016 ; ce plan implique le rachat complémentaire d'infrastructures à vocation régionale auprès des membres, en particulier auprès de la Ville d'Yverdon-les-Bains, actionnaire à 66%. Le plan inclut également les travaux de renouvellement prévisionnels dans les prochaines décennies.

La constitution d'un aqueduc régional permettra à la région d'Yverdon-les-Bains de renforcer et de sécuriser son alimentation en eau potable, en particulier en cas d'accident ou de sécheresse prononcée, grâce à une mutualisation des ressources et des infrastructures régionales existantes, au développement d'un réseau d'eau régional continu et à une interconnexion complète avec les distributeurs voisins disposant d'excédents d'eau.

Les principales infrastructures devant être rachetées par SAGENORD SA comprennent d'importantes conduites d'eau du bord nord du lac de Neuchâtel et de la Plaine de l'Orbe, ainsi que deux importants réservoirs yverdonnois situés sur les monts de Chamblon et du Montélaz. Le plan de développement inclut également la reprise d'investissements communaux sur ces infrastructures à vocation régionale, tout en laissant la propriété des ressources en main publique.

Attendus depuis plusieurs décennies, ces importants investissements de SAGENORD SA seront financés, dès 2019, par la libération complète du capital restant et le recours à l'emprunt externe, puis, à partir de 2021, par l'augmentation progressive du prix de l'eau à chaque nouvelle législature (passage de 1.60 CHF/m³ en 2018 à 1.90 CHF/m³ en 2021 et 2.20 CHF/m³ en 2026). Si elles venaient à être répercutées intégralement par les distributeurs locaux, chaque augmentation correspondrait à 40-50 CHF par foyer et par an.

Chaque année, ce plan de développement sera suivi, contrôlé et mis à jour, pour adapter le cas échéant le nouveau prix de l'eau selon le plan prévu. Les conseils communaux (ou généraux), en particulier celui d'Yverdon-les-Bains, seront sollicités pour les cessions d'infrastructures susmentionnées.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J.-D. Carrard

F. Zürcher

<u>Annexe</u> : - Plan de l'intégration de l'aqueduc avec les réseaux d'adduction des partenaires de la région

